

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 18 décembre 1907.



LA Sacrée Congrégation des Rites vient de publier la liste des causes qu'elle traitera pendant l'année 1908. De cet état nous pouvons d'abord savoir que nous aurons l'année prochaine une canonisation, celle du Bienheureux Oriol, bénéficiaire de Barcelone, et quatre béatifications. Ce sera celle du Vénérable Frère Gabriel des Sept-Douleurs, passionniste, dont la cause a obtenu le maximum de la rapidité ; puis celle de la Vénérable Julie Postel qui a marché presque aussi rapidement, vu que le procès de l'ordinaire, commencé en 1890, arrivera cette année à son terme par les fêtes de la béatification. La Vénérable Madeleine Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, ayant le 14 janvier la congrégation *de tuto*, sera aussi béatifiée ; et enfin vers la fin de l'année nous pourrons avoir celle du Vénérable Eudes, fondateur des Eudistes et le premier qui a institué publiquement en France la dévotion aux saints Cœurs.

— Mais il se pourrait que d'autres noms fussent adjoints à cette glorieuse phalange de Serviteurs de Dieu. Le 16 juin aura lieu une congrégation spéciale pour examiner le martyr des Vénérables Théophile Vénard, Mgr Cuénot, Jean Pierre Néel et ses compagnons ; et le 21 juillet, une autre congrégation particulière pour examiner le martyr du Vénérable François de Capillas, prêtre missionnaire dominicain. Si ces deux congrégations sont favorables, il se pourrait que les béatifications eussent lieu dans l'année. Il y a une grande différence entre les causes traitées *per viam martyrii* et celles qui suivent la procédure ordinaire. Dans les secondes il faut qu'il conste par de multiples procès de l'héroïcité des